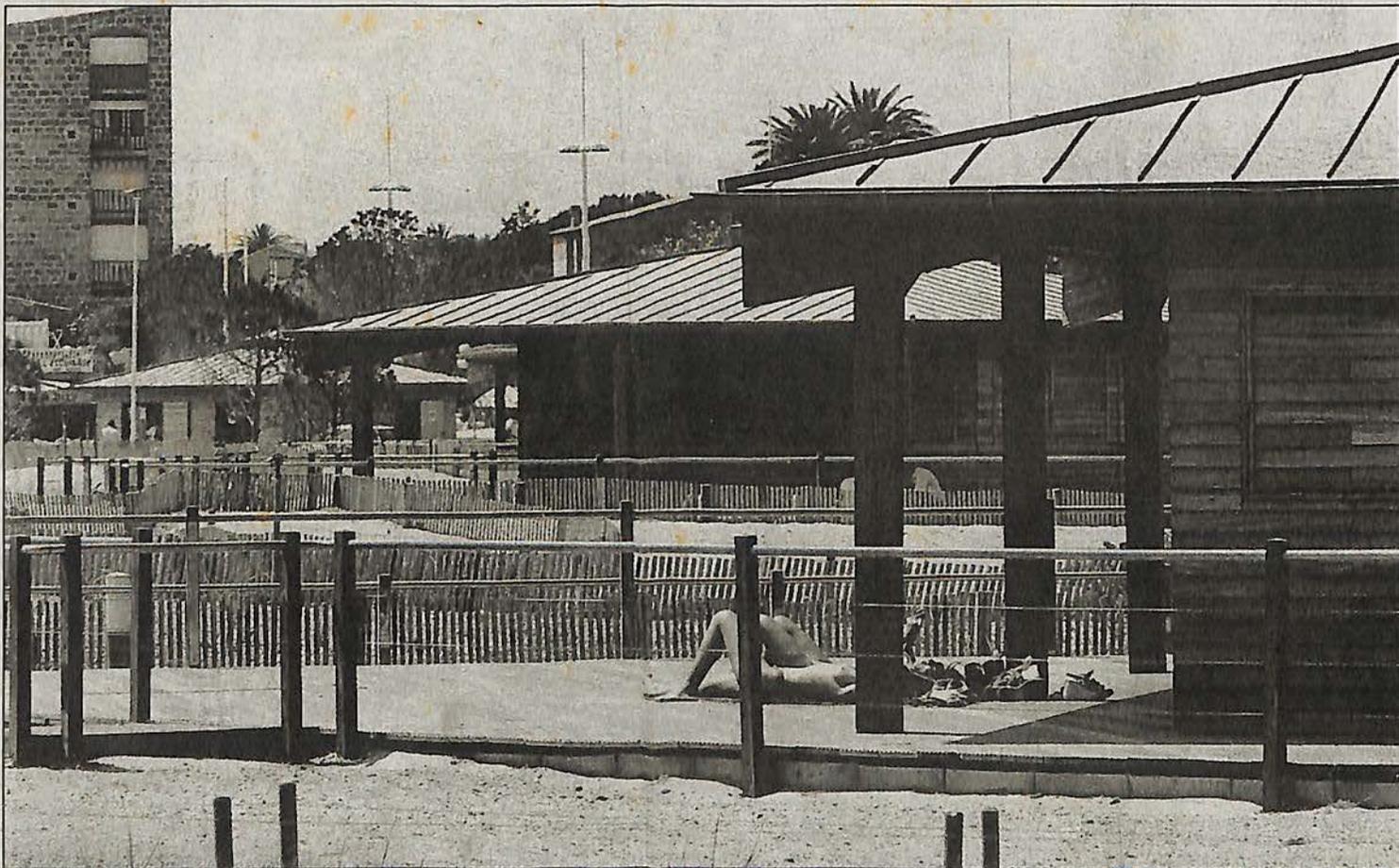


Tempête aux Sablettes

Les lots pour les plagistes ont été alloués hier, mais les conditions d'attribution de ces ensembles n'ont pas fait l'unanimité. Critiques dans la majorité et dans l'opposition



Le jour de la réunion d'attribution des lots de plages, un feu en mairie a failli compromettre les opérations. L'opposition a critiqué hier cette procédure. (Photo Dominique Leriche)

La commission d'attribution des lots de plage s'est à nouveau réunie le 23 juin, la première procédure ayant été annulée. Sur dix-huit soumissionnaires, quatre ont été retenus puisque la plage des Sablettes réaménagée compte quatre lots que les estivants doivent être pressés de voir ouvrir. Ils ont été attribués à Brigitte Estienne, Victor Calabrese, Sabine Baroux et Jean-François Dimas.

Le feu en mairie

Cependant, l'opposition de gauche menée par Marcel-Paul Magagnosc n'a pas participé au vote. Ce dernier n'a pas eu la possibilité d'aller jusqu'au bout de

Nous avons déjà eu une triste expérience il y a quelques semaines avec un dossier d'appel d'offres pour des véhicules de collecte des ordures ménagères de plusieurs millions de francs qui a été refusé par la Préfecture, au motif justement que le conseil n'avait pas eu en sa possession d'éléments complémentaires à ceux de la commission, ni de débat. (...) Un autre élément que nous nous devons de porter à votre connaissance, c'est qu'un huissier est venu porter une sommation () au maire, au secrétaire général et au Préfet. Elle fait état du rappel de la réglementation en vigueur dans ce genre de dossier, rappelle les délais à respecter...*

les concessions des anciens plagistes. Ces derniers ayant de surcroît souffert des travaux sur l'isthme l'an dernier. » Madeleine Jauffret (Opp. droite) demandait des explications sur le fait que François Herisson, qui a pourtant participé à cette commission, n'ait pas signé le procès verbal.

Claude Astore, qui y représentait le maire, racontait alors le drame qu'ont failli vivre les membres de cette commission : Un feu allumé dans un réduit non loin de la salle des fêtes a obligé les pompiers à évacuer la salle des commissions envahie par la fumée qui arrivait par les conduits d'aération. Ce qui a entraîné retard et confusion. Le F.N. votait

nouvelles liées au fonctionnement du parc Fernand Braudel, mais aussi à sa surveillance avec l'embauche de douze emplois jeunes. 2,7 millions de francs en sections fonctionnement et investissement pour aider l'Office H.L.M. ont été adoptés. Marcel-Paul Magagnosc s'y est opposé, estimant que le maire devait donner plus d'information aux élus sur l'état du plan de redressement.

La Z.A.C. d'activités des Playes pourra accueillir, en sus de sa vocation initiale, des activités liées aux sports, loisirs et détente. La délibération portant sur la signature d'un contrat éducatif local avec l'Etat a également été adoptée, sans faire cependant